



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rugby

Question écrite n° 29981

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des sports sur l'avenir du rugby à XV en France. Au moment où la France s'apprête à organiser la 6e Coupe du monde de Rugby en 2007, de nombreux protagonistes insistent sur le nécessaire engagement de l'État en matière de formation, de gestion des clubs, ou de dotations financières auprès de la Fédération française de rugby. Alors que l'équipe de France ne pourra pas se permettre une prestation médiocre lors de « sa » Coupe du monde, et que tout doit être mis en place pour qu'elle soit enfin championne du monde, il lui demande quelle sera la politique du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'organisation de la Coupe du monde de rugby 2007 par la Fédération française de rugby (FFR) et une chance pour le développement de cette discipline. C'est aussi une nouvelle possibilité donnée à la France de démontrer son savoir-faire en matière d'organisation de grands événements sportifs. L'État soutiendra la FFR, qui a la lourde charge de réussir cette manifestation, à travers la création d'un groupement d'intérêt public en cours de constitution, afin que soient regroupés tous les acteurs de l'organisation de cette manifestation : famille du rugby, collectivités territoriales, partenaires privés et État. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, quant à lui, entend conforter le soutien qu'il apporte déjà à la fédération. Ce soutien repose sur des moyens humains (la fédération bénéficie de l'intervention de 54 agents de l'État et sur des moyens financiers conséquents. En premier lieu, la fédération perçoit, au titre de la convention d'objectifs, une aide de 1 150 000 euros pour soutenir le développement des écoles de rugby, le développement du rugby féminin, la formation des cadres ainsi que la filière d'accès au haut niveau (triplement des subventions attribuées aux pôles espoirs et au pôle France de Marcoussis) ; en second lieu, au titre des crédits déconcentrés du Fonds national pour le développement du sport, les différents acteurs du rugby local ont bénéficié d'une aide de 2,037 MEUR se répartissant entre les comités régionaux (0,424 MEUR), départementaux (0,456 MEUR) et les clubs (1,157 MEUR). Enfin, il convient de rappeler la subvention attribuée pour la construction du centre national de rugby de Marcoussis (6,10 MEUR), qui est un outil exceptionnel mis à la disposition des différentes sélections, de l'encadrement (cadres, entraîneurs, arbitres, dirigeants) et de la formation des meilleurs jeunes de moins de dix-neuf ans dans le cadre du pôle France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29981

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9346

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4738